

02-11-25 **PROVINCE DE QUÉBEC**
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

À une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi vingt-cinquième jour du mois de novembre deux mille deux (2002), à 19 h 27, au local de pastorale B-301, de l'école Le Mistral, 254, avenue Ross, Mont-Joli, sont présents :

1. Les commissaires :

- M^{mes} Noëlla Bourdages (représentante du Comité de parents pour l'ordre d'enseignement secondaire)
 Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre d'enseignement primaire)
 Pauline Michaud
- MM. Raymond Joly
 Gaston Noël
 Alain Roy

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Paul Labrecque, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

Les membres suivants du Conseil des commissaires :

- M. Yvon Dubé
 M. Denis Goulet
 M. Jean-Maurice Lechasseur
 M^{me} Lise Lévesque
 M. Jean-Yves Poirier
 M. Guy Potvin
 M. Alain Rioux
 M. Sylvius St-Laurent

De même que :

- M. Gaétan Loof, directeur des services administratifs
 M. Jacques Poirier, directeur des services des ressources humaines

SONT ABSENTS :

- Bernard Côté, vice-président
 Jean-Pierre Lavoie, absence motivée

Le président ouvre la séance.

02-11-25-5 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alain Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1.0 Ouverture de la séance et présences;

2.0 Adoption de l'ordre du jour;

3.0 Décisions

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2002 :
< Approbation;
< Suivis ;

3.2 Règlement concernant la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du Comité exécutif ;

4.0 Ajournement de la séance.

DÉCISIONS

02-11-25-6 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2002 - APPROBATION ET SUIVIS

Il est proposé par M. Gaston Noël et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2002, tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

02-11-25-7 RÈGLEMENT CONCERNANT LA FIXATION DU JOUR, DE L'HEURE ET DU LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

L'étude de ce sujet est reportée à l'ajournement de la présente séance.

02-11-25-8 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 19 h 28, il est proposé par M. Raymond Joly et résolu d'ajourner la séance au lundi 9 décembre 2002, à 19 h 15.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

COMITÉ EXÉCUTIF

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2002

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE :

02-11-25-5

Adoption de l'ordre du jour

02-11-25-6

Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2002 - Approbation et suivis

02-11-25-7

Règlement concernant la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du Comité exécutif

02-11-25-8

Ajournement de la séance